

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 octobre 2016**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 12 octobre 2016 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 6 octobre 2016. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

**Étaient présents :** MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mme HORN Carmen, donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie  
M. RIBER Geoffrey donne procuration à Mme GUTLEBEN Cécile  
Mme LANG Christelle donne procuration à Mme BONTEMPS Geneviève  
Mme BILLAUDEAU Christelle donne procuration à M. SCHATNER Roger  
Mme SCHMINCK-HANSER Laura donne procuration à Mme BOOG Françoise

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 août 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vente de terrain
4. Atelier communal : modification du portail
5. Très-Haut Débit : Convention de servitude au profit de ROSACE pour l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO)
6. Accueil périscolaire : Convention de mise à disposition de locaux de la commune de Meyenheim au profit de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
7. Transfert de crédits
8. Subvention scolaire
9. Subvention GIC 13 : réintroduction du faisan
10. Permis de construire et permis de démolir
11. Droit de préemption
12. Divers

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 août 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 22 août 2016 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme BONTEMPS Geneviève en qualité de secrétaire de séance.

### **3. Vente de terrain**

En date du 07 avril 2016, le Conseil Municipal avait décidé de vendre sous forme administrative la parcelle n° 188 section 28 à M. DOMINGUES GUARDADO Pedro et Mme DA SILVA VIEIRA Célia.

Les acquéreurs ayant demandé que la vente soit effectuée par acte notarial, il convient de modifier la délibération initiale.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide la vente du terrain communal de 6 ares cadastré section 28 parcelle 188 à M. DOMINGUES GUARDADO Pedro et Mme DA SILVA VIEIRA Célia domiciliés à UNGERSHEIM, 5 rue des prés au prix de 81 000 €,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial y afférent.

### **4. Atelier communal : modification du portail**

Suite à l'aménagement de la rue de Réguisheim, l'accès à l'atelier communal pour les poids lourds nécessite une modification des portails.

Monsieur SCHARTNER présente aux membres du Conseil les différentes solutions.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide le remplacement d'un portail existant de 5 mètres par un nouveau portail de 8 mètres pour un montant de 6 949,20 € TTC ;
- autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Est Signalisation.

### **5. Très-Haut Débit : Convention de servitude au profit de ROSACE pour l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO)**

Le déploiement du Très-Haut Débit nécessite l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO) rue du faubourg. Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention de servitude au profit de ROSACE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de servitude au profit de ROSACE pour l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO).

### **6. Accueil périscolaire : Convention de mise à disposition de locaux de la commune de Meyenheim au profit de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin**

Depuis la rentrée scolaire du mois de septembre 2016, les locaux de la salle polyvalente accueillent les enfants fréquentant le service périscolaire, compétence de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, les lundis, mardis et jeudis (période méridienne).

Dans la mesure où ces locaux sont nécessaires, d'une part au fonctionnement d'activités communales, et d'autre part à l'exercice des compétences transférées à la Communauté de

Communes du Centre Haut-Rhin, cette convention précise les conditions et les modalités de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après délibération, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Meyenheim au profit de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

## **7. Transfert de crédits**

En 2015, une subvention de 789 € du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a été imputée sur le compte 1318 (Autres subventions d'équipement transférables) au lieu du compte 1328 (Autres subventions d'équipement non transférables). Il convient de faire une décision modificative avec l'émission au chapitre 041 d'un mandat au compte 1318 et d'un titre au compte 1328.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter le transfert de crédit d'un montant de 789 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 1318 (Autres subventions d'équipement transférables).

## **8. Subvention scolaire**

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Champagnat d'Issenheim d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire de 7 jours à Hyères concernant un enfant domicilié dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

## **9. Subvention GIC 13 : réintroduction du faisan**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier du Groupement d'Intérêt Cynégétique des 13 clochers (GIC 13) sollicitant la commune pour participer à l'opération de réintroduction du faisan naturel par le biais d'une cotisation minimum annuelle de 0,30 €/ha, soit un montant de 237,70 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 9 voix contre :

- d'émettre un avis favorable à cette demande ;
- décide le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 0,30 €/ha soit 198,08 €/an pour une durée de 3 ans.

## **10. Permis de construire et permis de démolir**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- d'une maison d'accueil des familles sise Quartier Dio, déposé par le Ministère de la Défense ;
- d'un carport sis 14 grand rue, déposé par M. MEYER Michel ;
- d'un abri à bois et d'une pergola sis 24 rue de l'Eglise, déposé par Mme KUENTZ Yvette ;

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de démolir suivants :

- démolition partielle d'une grange sise 21 grand rue, déposé par MM. BOOG Eric et Christophe ;
- démolition partielle d'une grange sise rue des écoles, déposé par M. WOLF Robert ;

## **11. Droit de préemption**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n° 155 section 02 sise rue du Schachen d'une superficie de 10 ares 22,

## **12. Divers**

En date du 07 avril 2016 le Conseil Municipal a décidé d'abroger le Plan d'Alignement rue de Réguisheim et d'autoriser le maire à lancer la procédure. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative à l'abrogation du Plan d'Alignement aura lieu du 05 au 16 décembre 2016 à la Mairie de Meyenheim. Les habitants en seront informés par voie de presse et par le bulletin communal.

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 06 septembre 2016 les délégués ont décidé :

- d'approuver le plan de financement des travaux de voirie rue du Faubourg et des aménagements de sécurité à Ensisheim pour un montant de 1 119 385,90 € TTC,
- d'accorder dans le cadre du GERPLAN une subvention d'un montant de 1 275 € à l'Earl M. Mathias d'Oberentzen pour l'acquisition d'un groupe d'irrigation insonorisé,
- d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes pour la mise à disposition de bâtiments communaux au profit de la 3CHR (services périscolaires),
- de fixer le montant total des indemnités d'éviction et perte de récolte à 80 420,66 € aux profits des 3 exploitants, les travaux d'aménagement et de viabilisation de la ZAID étant entrés dans leur phase d'exécution,
- d'inscrire des crédits supplémentaires pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée et pour l'augmentation du FPIC,
- de créer l'emploi fonction de Directeur Général des Services dont le temps de travail est réparti à 20% au profit de la 3CHR et 80% au profit de la Ville d'Ensisheim qui remboursera les frais (rémunération et charges afférentes) au prorata du temps de mise à disposition,
- de créer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, fixée à 15 % maximum du traitement indiciaire de l'agent,
- d'autoriser le Président à signer avec la Ville d'Ensisheim la mise à disposition (durée hebdomadaire de 5 heures) de l'Edicateur des Activités Physiques et Sportives recruté suite à la création d'une section sportive de football féminin au Collège d'Ensisheim,
- d'émettre un avis favorable au projet arrêté du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAID :
  - . l'attribution des marchés de travaux de voirie à l'entreprise Transroute pour un montant de 1 038 814,60 € HT et de réseaux secs à l'entreprise Sobeca pour un montant de 89 514 € HT,

- . la signature du devis présenté par la SOGEST pour les travaux de raccordement au réseau d'eau potable pour un montant de 5 451,77 € HT,
- . la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet Berest suite à des prestations complémentaires pour un montant de 2 098,89 € HT ;
- la signature des marchés de travaux d'aménagement des rues de l'Ill et du Noyer à Niederentzen, lot voirie-réseaux humides à l'entreprise TPV pour un montant de 62 657,20 € HT et le lot réseaux secs à l'entreprise Ganter Sireg pour un montant de 10 708 € HT,
- la signature des marchés de travaux d'aménagement de la rue de Réguisheim à Meyenheim, lot voirie-réseaux humides à l'entreprise TPV pour un montant de 153 612,83 € HT et le lot réseaux secs à l'entreprise Ganter Sireg pour un montant de 47 569,80 € HT,
- la signature des marchés de travaux de viabilisation de la ZA de Meyenheim, lot voirie-réseaux humides à l'entreprise Lingenheld pour un montant de 588 751,05 € HT, le lot réseaux secs à l'entreprise ETPE pour un montant de 112 995,30 € HT,
- la signature d'un devis pour la fourniture de 400 000 sacs transparents pour la collecte sélective des déchets recyclables pour un montant de 19 268 € HT.

La séance est close à 21h40.